



Conseil de sécurité

Quarante-neuvième année

3353^e séance

Mercredi, 23 mars 1994, à 18 h 10

New York

Provisoire

<i>Président:</i>	M. Mérimée	(France)
<i>Membres:</i>	Argentine	M. Ricardes
	Brésil	M. Sardenberg
	Chine	M. Chen Jian
	Djibouti	M. Olhaye
	Espagne	M. Yañez-Barnuevo
	États-Unis d'Amérique	M. Grey
	Fédération de Russie	M. Vorontsov
	Nigéria	M. Umar
	Nouvelle-Zélande	M. Keating
	Oman	M. Al-Sameen
	Pakistan	M. Marker
	République tchèque	M. Rovensky
	Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord	Sir David Hannay
	Rwanda	M. Bizimana

Ordre du jour

La situation en Afghanistan

La séance est ouverte à 18 h 10.

Adoption de l'ordre du jour

L'ordre du jour est adopté.

La situation en Afghanistan

Le Président : Je voudrais informer les membres du Conseil que j'ai reçu du représentant de l'Afghanistan une lettre dans laquelle il demande à être invité à participer au débat sur la question inscrite à l'ordre du jour du Conseil. Suivant la pratique habituelle, je propose, avec l'assentiment du Conseil, d'inviter ce représentant à participer au débat sans droit de vote, conformément aux dispositions pertinentes de la Charte et à l'article 37 du règlement intérieur provisoire du Conseil.

En l'absence d'objections, il en est ainsi décidé.

Sur l'invitation du Président, M. Farhadi (Afghanistan) prend place à la table du Conseil.

Le Président : Le Conseil de sécurité va maintenant commencer l'examen de la question inscrite à son ordre du jour.

Le Conseil se réunit conformément à l'accord auquel il est parvenu lors de ses consultations antérieures.

Je voudrais appeler l'attention des membres du Conseil sur les documents suivants : S/1994/156, lettre datée du 9 février 1994, adressée au Secrétaire général par les Représentants de la Fédération de Russie et de l'Ouzbékistan; S/1994/157, lettre datée du 7 février 1994, adressée au Secrétaire général par le Représentant permanent de la Grèce auprès de l'Organisation des Nations Unies, transmettant le texte d'un communiqué de la présidence au nom de l'Union européenne; et S/1994/318, lettre datée du 14 mars 1994, adressée au Secrétaire général par le Représentant permanent du Pakistan auprès de l'Organisation des Nations Unies.

À l'issue de consultations entre les membres du Conseil de sécurité, j'ai été autorisé à faire, au nom du Conseil, la déclaration suivante :

«Le Conseil de sécurité déplore profondément que le blocus alimentaire imposé sur Kaboul se poursuive. Cette situation accroît la détresse de la population dans tous les secteurs de la capitale, l'aide humanitaire parvenue jusqu'alors n'ayant pas été suffisante pour soulager sensiblement les souffrances de centaines de milliers d'habitants victimes de la faim.

Le Conseil continue d'estimer que la gravité de la situation humanitaire est entièrement liée à la poursuite des combats en Afghanistan et demande qu'il soit mis immédiatement fin à ces derniers. Ces combats sont à l'origine des souffrances des populations afghanes et des interruptions successives de l'aide humanitaire dans ce pays.

Le Conseil demande en conséquence qu'il soit immédiatement mis fin aux obstacles imposés au passage de l'aide humanitaire pour qu'à l'avenir, les ravitaillements puissent être distribués sans entrave à toutes les catégories de la population. À cet égard, le Conseil exprime sa satisfaction pour les efforts fournis par les pays de la région en vue de faciliter l'assistance humanitaire vers Kaboul et d'autres provinces du pays. Le Conseil appelle en outre la communauté internationale à accroître l'aide humanitaire d'urgence en faveur de l'Afghanistan afin de soulager les souffrances du peuple afghan.

Le Conseil souligne l'importance qu'il attache à ce que le droit international humanitaire soit pleinement respecté sous tous ses aspects et rappelle que ceux qui le violent en portent la responsabilité individuelle.

Le Conseil accueille avec satisfaction la désignation par le Secrétaire général d'une mission spéciale en Afghanistan, conformément à la résolution 48/208 de l'Assemblée générale. Cette mission sera chargée de consulter un groupe largement représentatif de responsables afghans sur la façon dont l'Organisation des Nations Unies pourrait aider l'Afghanistan à favoriser la réconciliation nationale et le redressement de ce pays.

Le Conseil apporte son soutien à cette mission, qui doit quitter Genève prochainement, et demande instamment à tous les Afghans de l'aider à mener à bien son mandat et à favoriser ainsi la cessation des hostilités, la reprise de l'aide humanitaire et le retour à la paix en Afghanistan.»

Cette déclaration sera publiée comme document du Conseil de sécurité sous la cote S/1994/PRST/12.

Le Conseil de sécurité a donc achevé, à ce stade, son examen de la question inscrite à l'ordre du jour.

La séance est levée à 18 h 15.